

TAXI LE JOURNAL | HIVER 2020 | VOLUME 39 | N°4

MOTOL

bureau
taximontréal

LOI

- LOI CONCERNANT LE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE
- COVID-19 : LE PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE
- RENOUELEMENT DU PROGRAMME CLIENTS-MYSTÈRES POUR 2021

C'EST L'HEURE DE REMPLIR LE COFFRE SANS VIDER TOUT LE RÉSERVOIR



Camry hybride LE 2020

À partir de

33 819\$*

Optez pour la combinaison gagnante! Avec la Camry hybride, vous profitez d'un vaste espace de chargement pour les bagages de vos passagers en plus des nombreux avantages d'un moteur hybride écoénergétique.

4,9 L/100 km en ville – 4,8 L/100 km sur la route†

Capacité de chargement de 428 litres

- 208 chevaux nets
- Transmission CVT
- Sièges avant chauffants
- Entune 3.0 Audio avec 6 haut-parleurs, écran de 7 po, Bluetooth^{MD} et caméra de recul; compatible avec Apple CarPlay^{MD}
- Système précollision avec détection de piétons
- Système d'alerte de sortie de voie avec assistance à la direction
- Phares de route automatiques
- Régulateur de vitesse dynamique à radar

Toyota
Safety
Sense

* Offre applicable au modèle de base neuf en stock Camry hybride LE 2020 super blanc (R31AKT A). Les couleurs jaune et noire et l'identification « Bonjour » sur le véhicule illustré ne sont pas offertes. Elles ne visent qu'à souligner la collaboration avec Taxi Bonjour de Montréal. Prix de vente suggéré de 33 819 \$, frais de concessionnaire de 399 \$ (applicables chez certains concessionnaires), frais de transport et de préparation et frais de climatisation inclus. L'immatriculation, les assurances, les taxes et les droits sur les pneus sont en sus. Sous réserve des conditions applicables, les offres s'adressent aux particuliers qui achètent un véhicule d'ici le 30 novembre 2020 chez un concessionnaire participant de l'Association des concessionnaires Toyota du Québec, où tous les détails peuvent être obtenus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis. † Les estimations de consommation de carburant ont été déterminées à l'aide des méthodes d'essai approuvées par le gouvernement du Canada/Transports Canada. La consommation réelle de carburant variera en fonction des habitudes de conduite et d'autres facteurs. ^{MD}Apple CarPlay et Bluetooth sont respectivement des marques déposées d'Apple Inc. et Bluetooth SIG Inc.

CONCESSIONNAIRES
TOYOTA DU QUÉBEC





Message du directeur général

Il ne fait aucun doute que l'année 2020 aura été marquée par l'entrée en vigueur, en octobre dernier, de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. Ce changement a généré, j'en suis conscient, de nombreuses préoccupations et a occupé une large part de nos activités, particulièrement au cours des derniers mois. Un processus d'adaptation et de transition à la nouvelle loi est mis en place tant au sein de notre organisation que pour l'industrie.

Ainsi, nous vous le confirmons en octobre, le BTM maintient ses activités. Que ce soit *via* le Centre de service pour traiter vos demandes et transactions que par le travail de sensibilisation et d'information effectué par les inspecteurs sur la route, nous demeurons présents pour vous accompagner dans les prochaines étapes importantes de ce changement majeur pour l'industrie.

Soyez également certains que le Bureau du taxi de Montréal continue à travailler étroitement avec le ministère des Transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, l'administration municipale de la Ville de Montréal ainsi que les différents acteurs de l'industrie pour assurer une transition la plus adéquate possible pour tous. Vous trouverez d'ailleurs dans ce numéro un dossier spécial sur l'entrée en vigueur de la loi, rédigé en collaboration avec nos partenaires. D'ailleurs, nos efforts demeurent concentrés à vous tenir informés au meilleur de nos capacités et je vous invite à consulter nos divers outils de communications mis en place récemment.

Finalement, rappelons que si l'industrie se transforme, les projets stratégiques doivent continuer à se déployer afin de maintenir une offre de mobilité de qualité et innovante sur le territoire de la métropole. Ainsi, les projets entamés en 2020 se poursuivront au courant de l'année prochaine. Je pense, entre autres, au Registre des taxis, à l'amélioration de l'accessibilité au transport par taxi pour les personnes à mobilité réduite et à l'habillage des véhicules en taxi *Bonjour*.

L'année 2020 aura représenté son lot de défis pour l'industrie du taxi et force est de constater que plusieurs d'entre eux continueront à nous occuper en 2021. C'est toutefois fier des projets porteurs et novateurs qui se développent, de même que de la mobilisation de l'industrie, que je termine l'année 2020 confiant pour l'avenir.

Je vous souhaite à tous un temps des fêtes entouré de vos proches. Que l'année 2021 soit celle d'un renouveau et de nombreuses réalisations.

Bonne lecture!
André Poisson

ASSURANCE TAXI

OFFRE EXCLUSIVE!

**UNE ASSURANCE
POUR COUVRIR
VOS DETTES**

SEULEMENT

**1785\$
PAR MOIS**

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

CONTACTEZ-NOUS!

514 522-2661

1 888 522-2661

Notre engagement vous suit
et vous protège!

EN CAS D'ACCIDENT



**ASSURANCE
INVALIDITÉ**



**VOS DETTES
D'ENTREPRISE
SONT COUVERTES***



**RECEVEZ
JUSQU'À
1000\$/MOIS****

* Véhicule de remplacement, frais d'immatriculation, permis de conduire et frais professionnels et comptables.

** Recevez un paiement mensuel allant jusqu'à 1000\$ pendant une période maximale de 12 mois.

Sommaire

- 3 MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 5 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
- 6 HORAIRE DU CENTRE DE SERVICES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
- 7 TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX CHAUFFEURS QUI SE SONT JOINTS À L'INDUSTRIE DEPUIS LE MOIS DE JUIN ET JUSQU'AU 9 OCTOBRE 2020.
- 8 LOI CONCERNANT LE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE
- 17 REGISTRE DES TAXIS
- 18 COVID-19: LE PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE
- 21 RENOUELEMENT DU PROGRAMME CLIENTS-MYSTÈRES POUR 2021
- 22 À LA MÉMOIRE DE JOHN BOUSSIOS
- 24 LIVRE: HISTOIRE DU TAXI À MONTRÉAL, DES TAXIS JAUNES À UBERX
- 26 LIVRE: TOUT EST POSSIBLE! ANDRÉ LECLERC, FONDATEUR DE KÉROUL
- 27 DÉPART À LA RETRAITE DE NOUHAD JAZRA
- 29 COIN DE L'INDUSTRIE
- 30 ASSOCIATION DES HÔTELS DU GRAND MONTRÉAL
- 32 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
- 33 ENTRAVES ET CHANTIERS ROUTIERS

Éditeur: André Poisson

Responsable de la production: Marianne Bourque

Rédaction: Marianne Bourque

Graphisme: Nicole Lafond

Photo de couverture: Élisabeth Delage

Révision linguistique:

Traductions méMOTS inc.

Publicité: Amine Smaoui

Impression: Transcontinental

Taxi Le Journal est publié par le Bureau du taxi de Montréal

4949, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 3H6

Tél.: 514 280-6600

Télééc.: 514 280-6596

Courriel: bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca

Site Web: www.mtltaxi.com

Taxi Le Journal est imprimé à

10 000 exemplaires quatre fois l'an et
publiposté gratuitement aux membres
de l'industrie du taxi de Montréal et
à ses partenaires.

ISSN 1480-6193



Message de la présidente du conseil

Dire que 2020 aura été une année de profonds changements et d'adaptation serait un euphémisme! D'abord, l'administration municipale a suivi de près l'entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* en octobre. Cette nouvelle loi qui uniformise la législation au niveau provincial sous-tend donc des changements de responsabilités pour la Ville et la mission du Bureau du taxi de Montréal.

Cela dit, dans son mandat d'application de la loi et de son règlement, répondre aux besoins de mobilité de tous les Montréalais demeure au cœur des priorités du Bureau du taxi. Parce que les véhicules de transport rémunéré de personnes jouent un rôle névralgique dans l'organisation des déplacements sur le territoire de la métropole, déployer tous les efforts pour accompagner l'industrie et garantir aux citoyens un service de transport par taxi de qualité font partie des objectifs de notre conseil.

Soyez d'ailleurs assurés que notre équipe est plus que jamais présente et travaille à la recherche de solutions innovantes. L'avenir de l'industrie passe certainement par le développement.

Ces différentes activités se sont déroulées en devant conjuguer avec les impacts toujours bien présents de la pandémie. À cet égard, je suis à même de constater la mobilisation des différents acteurs de l'industrie afin d'assurer un service de transport accessible et sécuritaire à tous. Je suis également fière de constater que les retombées du *Programme exceptionnel de soutien à l'industrie* lancé par la Ville de Montréal se font toujours ressentir et dont vous pourrez constater des résultats dans les prochaines pages de ce numéro.

Finalement, je sais que cette période de festivités, sera bien différente de celles que nous avons connues. Cela dit, plusieurs d'entre vous travailleront sur les routes et grâce à vous, les gens pourront se déplacer de façon sécuritaire, à l'abri du froid et de la neige. Je vous remercie de votre travail et je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes.

Sophie Mauzerolle

De
très
joyeuses
fêtes à chacun
d'entre vous !



De la part de toute l'équipe
du Bureau du taxi de Montréal



**HORAIRE DU CENTRE DE SERVICES
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Cette année, le Centre de services
du BTM fermera ses portes du
24 décembre au 3 janvier inclusivement.

À partir du lundi 4 janvier,
nous serons de retour à l'horaire normal,
c'est-à-dire :

Lundi* — 8 h 30 à 16 h
Mardi* — 9 h 30 à 16 h
Mercredi au vendredi* — 8 h 30 à 16 h
Samedi et dimanche — Fermé

*Fermé entre 12 h et 13 h

- Nous vous rappelons qu'afin de respecter les exigences liées à la distanciation, il est toujours essentiel de prendre rendez-vous avant de vous présenter au Centre de services. Conformément aux directives gouvernementales, le port du couvre-visage ou du masque est obligatoire pour l'ensemble de la clientèle.

- Pour prendre rendez-vous et pour toute autre demande, vous pouvez nous contacter par téléphone au 514 280-6600 ou par courriel à bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca.

- Finalement, veuillez noter que les transactions effectuées sur btmenligne.ville.montreal.qc.ca après 16 h le mardi 22 décembre seront traitées au retour des fêtes, c'est-à-dire à partir du 4 janvier.

Au plaisir de vous servir!

TOUTES NOS FÉLICITATIONS

**AUX NOUVEAUX CHAUFFEURS QUI SE SONT JOINTS À L'INDUSTRIE
DEPUIS LE MOIS DE JUIN ET JUSQU'AU 9 OCTOBRE 2020.**

Au total, 45 candidats ont obtenu leur permis de chauffeur après avoir réussi l'examen d'admission du Bureau du taxi de Montréal. Toute l'équipe du BTM vous souhaite le meilleur des succès!

★ Mohamed Ali Ammari ★ Kamel Azouzi ★ Khaled Azzam ★ Abdennour Azzouz ★ Khalid Amkirichi ★ Youssef Bassim ★ Amar Benahmed ★ Majd Benouhoud ★ Fawzi Abdessadok Ben Said ★ Nadjib Boukhalf ★ William Camy ★ Salih Chema ★ Hamza Chelghoum ★ Eymen-Taquyedine Cherchali ★ Hassan El Kord ★ Hazem Elnadjar ★ Yahia El-Mstari ★ Gilberto Frazil ★ Adnen Gatrouni ★ Slimane Hafsi ★ Moussa Harezli ★ Jean Rubain Jerome ★ Keler Latortue ★ Mustapha Mansseri ★ Nassim Massoussi ★ Ahmed Maymani ★ Karim Narhmouche ★ Sbdelkarim Rhenouna ★ Oussama Sassi ★ Abdelkrim Qardid ★ Navid Tavakkolirizi ★ Abbes Teldjouné ★ Radouane Zouada ★

Avec l'entrée en vigueur de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, les exigences pour devenir chauffeur ont été uniformisées à l'ensemble de la province et les examens ne seront plus administrés par le BTM. Nous vous invitons à consulter la Foire aux questions en page 10 à cet effet.

Au moment de mettre de sous presse, le BTM avait obtenu le consentement des chauffeurs nommés pour publier leur nom.

EREKA SOLUTIONS
1-866-562-2555
www.eurekasolution.com

**ADOPTEZ
UNE IMAGE
DE MARQUE**

BUILT TO TRUST

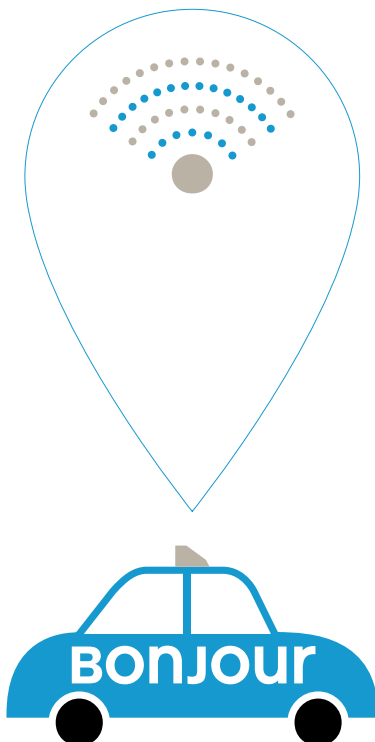
**Adaptation Commerciale
Rampe Infloor ou Foldout**

Loi

LOI CONCERNANT LE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE

Le 10 octobre 2020, la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* est entrée en vigueur partout au Québec. Comme vous le savez, cette loi redéfinit et uniformise complètement les paramètres légaux qui encadrent l'industrie du taxi au Québec. Une période de transition, allant de quelques semaines à plusieurs mois, est prévue pour la majorité des nouvelles obligations qui s'appliquent aux chauffeurs, aux propriétaires d'automobiles, aux répartiteurs de courses et aux répondants d'un système de transport par automobile. Cette période permettra notamment d'assurer la poursuite des activités de l'industrie, tant pour les usagers que pour les entreprises et les travailleurs concernés.

Le BTM accompagne l'industrie dans la transition et le maintien de ses activités



AVEC L'ENTRÉE en vigueur de la loi, le BTM a maintenu ses différentes activités auprès de l'industrie. Il va de soi qu'un protocole de transition à la nouvelle loi est également mis en place au sein de notre organisation. Il est notamment prévu que le BTM, via son Centre de services, continue à offrir du service à clientèle, en tout respect de la nouvelle loi.

ÉGALEMENT, la division de l'inspection continue à encadrer l'industrie et peut inspecter et intercepter un véhicule. Les inspecteurs continuent donc à patrouiller sur les routes. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une période de transition pour tous. Aussi, les inspecteurs seront présents pour vous accompagner dans ce changement.

FINALEMENT, rappelons que si l'industrie se transforme, les projets stratégiques doivent continuer à se déployer au BTM afin de maintenir une offre de mobilité de qualité sur le territoire de la métropole.

LE BTM a également mis à jour son site web conformément aux modalités de la nouvelle loi. Nous vous invitons à le consulter régulièrement à mtltaxi.com ou à nous contacter directement au 514 280-6600 ou à bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca.

Pour faciliter la transition et la compréhension des modalités de la loi et de ses règlements, le ministère des Transports du Québec met à votre disposition une série de définitions et d'explications qui aident à faire le lien entre les anciens et les nouveaux termes: transport.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/trpa/pages/trpa.aspx.



Chauffeur autorisé

Anciennement permis de chauffeur de taxi « POCKET »

LE « POCKET » demeure valide jusqu'à sa date d'échéance. Au moment du renouvellement, le chauffeur autorisé doit prendre rendez-vous à la SAAQ ou au BTM pour une prise de photo et apporter les documents nécessaires à la vérification des antécédents judiciaires.



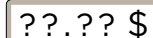
Vérifications mécaniques

LES VÉRIFICATIONS réalisées entre le 10 octobre 2019 et le 9 octobre 2020 sont valides pour une année, à partir de la date inscrite sur le certificat. La fréquence des vérifications exigées est présentée sur le site du ministère des Transports.



Permis de conduire

AU MOMENT du renouvellement du permis de conduire, un nouveau permis de conduire de classe 5 (promenade) sera délivré au chauffeur. Au 10 octobre 2020, le permis de conduire de classe 4C est équivalent à celui d'une classe 5 (jusqu'au premier renouvellement).



Vérification et scellage des taximètres

AVANT LE 1^{er} JANVIER 2021, le propriétaire d'une automobile munie d'un taximètre devra le faire ajuster afin qu'il indique une lecture comprenant la redevance payable par le client à compter de cette date.



Remplacement de la plaque T

AU 10 OCTOBRE 2020, un véhicule attaché à un permis de propriétaire de taxi est devenu automatiquement une automobile autorisée. Les plaques T, TR, TS ou TB doivent être remplacées au plus tard à l'échéance annuelle des droits, le 31 mars 2021, par une plaque commerciale (F) ou promenade. Le remplacement se fait par rendez-vous à la SAAQ ou au BTM et vous permet d'obtenir simultanément à la nouvelle plaque, l'autorisation de l'automobile pour le transport rémunéré de personnes et l'accessoire obligatoire si le véhicule n'est pas muni d'un lanternon. Plus tôt vous remplacez votre plaque T, plus le montant de votre remboursement sera élevé.

ENTRE LE MOMENT de l'ajustement du taximètre et le 1^{er} janvier 2021, date de l'entrée en vigueur du paiement obligatoire de la redevance, si le modèle du taximètre le permet, les chauffeurs pourront ramener le tarif de départ du taximètre à 3,50 \$.

SI LE MODÈLE de taximètre ne permet pas d'ajuster le tarif de départ, le chauffeur devra, à la fin de la course, soustraire 1,05 \$ du prix total indiqué au taximètre et informer le client que le taximètre a été ajusté en vue de l'entrée en vigueur de la redevance le 1^{er} janvier 2021.

Au cours des derniers mois, vous avez été nombreux à nous adresser des questions sur les impacts de la loi. Nous vous proposons, en collaboration avec le MTQ, une série de réponses aux interrogations les plus fréquemment adressées :

1. Est-ce qu'un chauffeur peut travailler sans permis ?

Non, il y aura toujours un permis émis par la SAAQ qui atteste que le chauffeur est qualifié et satisfait aux exigences. La SAAQ et le BTM peuvent délivrer une autorisation par l'émission d'une pièce d'identité avec photo et le répondant fournira un document contenant, entre autres, une photo.

2. Puis-je garder mon ancien *pocket* comme souvenir ?

Oui, puisque l'exigence de remettre le permis du BTM a été abrogée avec l'abolition du règlement municipal RCG 10-009.

3. Quelles sont les exigences légales pour devenir chauffeur qualifié ?

- ▶ **Être** titulaire d'un permis de conduire de classe 5 depuis au moins 12 mois ;
- ▶ **Ne pas être** titulaire d'un permis de conduire de classe 5 qui a été suspendu ou révoqué au cours des 12 derniers mois et qui est assorti de la condition de conduire un véhicule routier muni d'un antidémarrage éthylométrique ;
- ▶ **Avoir terminé** avec succès la formation de base d'une durée minimal de 15 heures offerte en ligne par les Centre de formation professionnelle de Charlesbourg et de St-Jérôme ;
- ▶ **Avoir obtenu** un résultat supérieur à la note de passage à l'examen, qui est de 75 %.

Des règles particulières s'appliquent aux automobiles adaptées, c'est-à-dire aux automobiles aménagées pour permettre l'accès aux personnes utilisant un fauteuil roulant. Le chauffeur qualifié qui utilise une automobile adaptée pour offrir du transport rémunéré de personnes doit avoir suivi une formation avancée sur le transport des personnes handicapées donnée par un centre de formation professionnelle (18 heures ; en classe et en ligne). Les chauffeurs qui font déjà ce type de contrat doivent suivre une formation avancée allégée de 7 heures d'ici le 10 avril 2021.

4. Doit-on toujours procéder à la vérification des antécédents judiciaires ?

Oui. Toute demande d'autorisation ou d'inscription auprès d'un répondant ainsi que toute demande de renouvellement du permis de chauffeur émis par la SAAQ doivent être accompagnées du document requis pour permettre la vérification des antécédents judiciaires. Pour obtenir ce document, il faut remplir le formulaire « Demande d'un certificat de recherche » et le présenter à un corps policier.

5. Quelle est la procédure s'il y a présence d'antécédents judiciaires?

Peu importe l'année indiquée, le client doit remplir le formulaire-Demande d'analyse — permis de chauffeur autorisé sur le site de la SAAQ (saaq.gouv.qc.ca/transport-personnes/transport-remunere-personne-automobile/chauffeur/). Vous devez envoyer le formulaire par la poste à la SAAQ en y incluant tous les documents énumérés au formulaire.

Notez que si le dossier est soumis au comité d'évaluation, des frais de 105 \$ sont applicables.

6. Un chauffeur qualifié peut-il louer, à la semaine ou au mois, une automobile pour effectuer du transport de personnes par automobile?

Oui. Un chauffeur autorisé peut louer une automobile si celle-ci est autorisée par la SAAQ ou inscrite auprès du même répondant que le chauffeur. Le propriétaire de l'automobile est responsable de répondre aux obligations en matière d'équipements, d'entretien et de vérification mécanique, notamment.

7. Est-ce que je dois rédiger une convention de garde?

Les autorités gouvernementales n'ont pas rendu disponible de modèle de contrat de location d'une automobile qualifiée. Il est suggéré de vous adresser à un conseiller juridique pour la préparation d'un tel contrat afin de vous assurer qu'il couvre toutes les dimensions légales de cette transaction et vous protège adéquatement en cas de litige.

8. Comment obtenir un permis Ambassadeur?

Cette catégorie n'existe plus dans la nouvelle loi.

9. Quelles sont les exigences pour satisfaire aux critères d'automobile qualifiée?

- ▶ **Il doit s'agir** d'un véhicule de promenade (berline, familial, VUS ou fourgonnette) muni d'un toit rigide, de 4 portières latérales et d'au moins 4 ceintures de sécurité.
- ▶ **Il doit avoir** été équipé, par le constructeur, pour transporter au plus 9 personnes, incluant le chauffeur.
- ▶ **Il doit être** un modèle datant d'au plus 10 ans.
- ▶ **Il doit avoir** un empattement d'au moins 261 centimètres.
- ▶ **Il doit être** équipé d'une rallonge de ceinture de sécurité compatible avec les ceintures de sécurité du véhicule.
- ▶ **Il doit ne pas être** muni d'un antidémarrage éthylométrique.

Des conditions particulières s'appliquent à certains types de véhicules.

10. Est-ce que je peux arborer un lanternon sur mon véhicule autorisé ?

Pour arborer un lanternon et porter le nom de « taxi », il faut absolument avoir dans le véhicule un taximètre même si celui-ci n'est pas utilisé pour calculer le prix de la course, comme c'est le cas pour le transport adapté. Cela exige du chauffeur qu'il accepte les courses hélées et qu'il utilise le taximètre pour calculer le prix d'une course.

11. Doit-on conserver un dispositif de géolocalisation ?

Tout propriétaire d'une automobile qui était liée à un permis de propriétaire de taxi valide pour les agglomérations A5, A11 et A12, le 9 octobre 2020, doit conserver le dispositif de géolocalisation en temps réel qu'il était tenu d'avoir et s'assurer de son bon fonctionnement.

Tout propriétaire d'une automobile inscrite auprès d'un répondant ou d'un répartiteur qui répartit les demandes de course exclusivement au moyen d'une technologie qui ne nécessite pas l'intervention d'une personne physique est tenu de munir cette automobile d'un dispositif de géolocalisation le 10 octobre 2022. La même obligation s'appliquera à toutes les automobiles qualifiées le 10 octobre 2024.

12. Est-ce que le port de la ceinture est obligatoire pour tous les chauffeurs ?

Oui. Désormais, le port de la ceinture est obligatoire pour toute personne à bord d'une automobile qualifiée, incluant le chauffeur (à moins d'une raison médicale établie par un médecin).

13. Doit-on toujours remplir la vérification avant le départ ?

Oui. Au début de chaque période de travail, le chauffeur qualifié est tenu de procéder à la vérification sommaire de son automobile et de remplir le rapport à cet effet. Il doit conserver ce document avec lui dans l'automobile.

14. Est-ce que la nouvelle loi permet de faire du taxi et du Uber avec la même voiture ?

Oui. Cependant, il ne peut simultanément porter l'accessoire qui l'identifie à un répondant qui n'exploite pas principalement des automobiles de taxi (Uber et Éva) et allumer son lanternon, indiquant ainsi qu'il est disponible pour effectuer des courses de taxi. À tout moment, c'est l'un ou l'autre.

15. Est-ce que les postes d'attentes existent toujours ?

Oui. Ils sont réservés aux taxis, peu importe leur provenance. Le règlement sur la circulation et le stationnement s'y applique.

Les règles de bonnes pratiques à ces postes d'attente sont toujours de mise. Le respect de ces règles permet le maintien d'un climat de respect et d'harmonie entre les chauffeurs.

16. Est-ce qu'un véhicule autorisé avec une plaque personnelle a le droit d'être sur un poste d'attente ou est-ce réservé aux plaques F?

Oui. Un taxi peut être muni d'une plaque de promenade ou commerciale (F). Toutefois, seule une automobile de taxi (équipé d'un lanternon) est autorisée à utiliser une station de taxi.

17. Est-ce qu'on a toujours le droit de circuler dans la voie réservée d'autobus/taxi?

Un véhicule muni d'un lanternon et d'un taximètre est considéré comme un taxi; seul celui-ci peut utiliser les voies réservées.

18. Est-ce que l'aéroport fonctionnera par tirage au sort?

Oui. Pour le moment, il est prévu de maintenir cette façon de faire.

19. Est-ce que l'image de marque *Bonjour* est toujours obligatoire pour travailler à l'aéroport?

Oui. Il est prévu de maintenir cette obligation. Il s'agit d'une obligation contractuelle et non réglementaire.

Rappel Saisie de véhicules taxi et pose de sabots de Denver

À la suite de la révision des divers critères d'exemption et d'insaisissabilité et de l'entrée en vigueur au 10 octobre 2020 de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (chapitre T-11.2), le percepteur des amendes nous a informé de ce qui suit:

- ▶ Tout véhicule automobile utilisé pour effectuer le transport rémunéré de personnes peut faire l'objet d'une saisie ou d'une pose d'un sabot de Denver lorsque son propriétaire est visé par une mesure d'exécution d'un jugement en matière pénale ou criminelle.

Nous vous rappelons que les règles d'insaisissabilité d'un véhicule automobile prévues au *Code de procédure civile* (chapitre C-25.01) ne s'appliquent pas lors de l'exécution d'un jugement assujetti aux règles du *Code de procédure pénale* (chapitre C-25.1).

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la cour municipale, au percepteur des amendes, au 514 872-2964.



**UN TRANSPORT,
UNE FACTURE.**

**REVENU
QUÉBEC**



**EN ROUTE
VERS L'ÉQUITÉ !**



Taxi



Uber



Netlift



Eva



Limousine

DÉBUT DE L'IMPLANTATION DES MESURES SUR LA FACTURATION OBLIGATOIRE

À compter du 1^{er} décembre 2020, Revenu Québec met progressivement en place des mesures sur la facturation obligatoire dans le secteur du transport rémunéré de personnes.

Ces mesures visent à rendre obligatoires, **au plus tard le 1^{er} juin 2021**, la transmission de renseignements prescrits à Revenu Québec ainsi que la remise d'une facture papier ou électronique par tous les exploitants d'entreprises de taxi, et ce, à la fin de chaque course.

Cette facture devra être produite au moyen d'un système d'enregistrement des ventes (SEV), qui recueillera les données de transaction et les transmettra de manière automatique et sécurisée au MEV-WEB. Le MEV-WEB est un environnement infonuagique qui valide en continu et conserve les données de transaction avant de les transmettre à Revenu Québec de manière sécurisée.

Ces mesures ont pour objectif de rétablir une saine concurrence dans le secteur du transport rémunéré de personnes.

Qui est visé par ces mesures ?

Vous êtes visé par ces mesures si vous êtes l'exploitant d'une entreprise de taxi. On entend par *entreprise de taxi* toute entreprise qui offre un service de transport de passagers

- soit par taxi, à des prix réglementés par la Loi concernant les services de transport par taxi ;
- soit par véhicule automobile, moyennant un prix, sur le territoire d'une municipalité et dans les environs de celui-ci, si le transport est organisé ou coordonné par l'intermédiaire d'une plateforme numérique (par exemple, Uber ou Eva) ou d'un système électronique.

Programme de subvention

Revenu Québec offre aux exploitants d'une entreprise de taxi un programme de subvention temporaire pour les soutenir dans l'acquisition ou la mise à jour d'un SEV ainsi que dans l'installation de l'équipement nécessaire à l'implantation des nouvelles mesures fiscales. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez respecter les critères d'admissibilité.

Vous devez présenter votre demande de subvention au plus tard le 30 novembre 2021. Notez que vous pourrez profiter d'une subvention plus élevée si vous respectez vos obligations liées aux nouvelles mesures avant le 1^{er} mars 2021.

Que devez-vous faire à partir de maintenant ?

Les exploitants d'une entreprise de taxi ont déjà reçu ou recevront prochainement une communication par la poste de la part de Revenu Québec expliquant la marche à suivre pour acheter et installer le SEV, et contenant tous les détails concernant le programme de subvention.

Notez que vous pouvez consulter la liste des SEV certifiés à revenuquebec.ca/SEV avant d'acquiescer le vôtre auprès d'un concepteur.

Merci aux représentants de votre secteur !

Revenu Québec tient à remercier les représentants du secteur du transport rémunéré de personnes pour leur étroite collaboration dans ce projet. C'est grâce à celle-ci que Revenu Québec a pu mettre en place des mesures qui répondent à vos besoins et à ceux de votre secteur!

Des questions ?

Québec : 418 652-6014

Montréal : 514 287-2014

Ailleurs : 1 855 271-0519 (sans frais)

Pour plus d'information :

revenuquebec.ca/facturation-obligatoire

À partir du 1^{er} janvier 2021

0,90 \$

Assurez-vous de percevoir la redevance obligatoire pour chacune des courses dont vous êtes responsable.

Tout exploitant d'une entreprise de transport rémunéré de personnes par automobile (TRPA) est tenu, à partir du 1^{er} janvier 2021, de percevoir la redevance de 0,90 \$ taxable pour chacune des courses de taxi, de limousine et de transport rémunéré demandées par application.

Pour ce faire :

- les appareils qui calculent le prix d'une course (ex. : taximètre, application mobile) devront être ajustés d'ici au 1^{er} janvier 2021;
- la redevance devra être clairement indiquée sur la facture donnée au client;
- la remise des sommes perçues au ministre des Transports se fera en même temps que la déclaration de taxes de vente, généralement à la fin de l'année, au moyen d'un formulaire qui sera mis à votre disposition sur le site Web du ministère des Transports.



Consultez le transports.gouv.qc.ca/trpa-redevance pour connaître les détails entourant vos obligations liées à la redevance.

La redevance est directement liée à l'entrée en vigueur, le 10 octobre dernier, de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile. Les sommes perçues financeront l'aide versée aux acteurs de l'industrie du taxi qui ont été touchés par les changements législatifs. Cette modernisation de l'encadrement légal de l'industrie facilitera l'entrée de nouveaux chauffeurs sur le marché et favorisera une offre de services de mobilité plus diversifiés, efficaces, modernes, écoresponsables et sécuritaires pour les Québécoises et Québécois.

Votre
gouvernement

Québec

REGISTRE DES TAXIS

Au cours des derniers mois, les travaux dans le cadre du Registre des taxis se sont poursuivis par le BTM et la Ville de Montréal afin d'optimiser son intégration à l'offre globale de services en matière de mobilité urbaine.

Le Registre des taxis représente une opportunité exceptionnelle pour l'industrie du taxi à Montréal d'augmenter sa visibilité auprès d'une clientèle intéressée et de s'intégrer à l'offre globale de services en matière de mobilité urbaine.

TRANSITION VERS LA NOUVELLE LOI

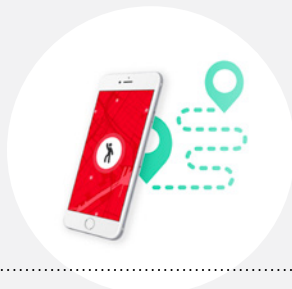
Nous vous rappelons que conformément à la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* les véhicules doivent demeurer connectés au Registre des taxis. Un travail de transition a été effectué par le BTM et la Ville de Montréal afin d'ajuster les spécifications de la nouvelle Loi et des données à transmettre.

Le personnel des TI de l'opérateur est maintenant responsable de mettre en place ces changements et de vérifier que le système informatique demeure bien intégré au Registre des taxis (conformément au nouveau guide transmis aux opérateurs en novembre 2020).

Cela implique notamment, quant aux changements de données recueillies:

- le remplacement du numéro de permis de chauffeurs (anciennement *pocket*) par le numéro de permis de conduire;
- le remplacement du numéro de CTQ du propriétaire par le numéro de dossier SAAQ;
- la modification des numéros d'immatriculation des plaques T.

Ainsi, certaines de ces informations pourraient être demandées par les répartiteurs aux chauffeurs et/ou propriétaires. Normalement, ces changements ne devraient pas affecter votre connexion. Néanmoins pour toute question, nous vous invitons à nous contacter ou à visiter le site registretaximontreal.ca.



PARTENARIAT MOBILITY DATA

À l'automne, le BTM s'est joint à Mobility Data, dans le cadre du programme *General On-Demand Feed Specification (GOFS)*; un projet émergent visant à développer une interface de programmation d'applications.

Essentiellement, le projet poursuit les objectifs suivants:

- intégrer les services de taxi, le transport en commun, le microtransit, entre autres, dans des applications de planification de voyage;
- faciliter les transactions numériques pour les services à la demande dans les applications de planification de voyage;
- fournir des lignes directrices sur la façon de recueillir ces données en temps réel pour l'analyse historique.

Ce projet contribuera à optimiser le positionnement et le développement d'une offre des taxis dans l'industrie numérique et de la mobilité urbaine.

Mobility Data est un OBNL internationalement reconnu et ayant ses racines à Montréal. L'organisation travaille à la standardisation de l'information liée à la mobilité pour améliorer l'expérience des utilisateurs et réduire la dépendance à l'égard des véhicules à occupation unique. L'organisation réunit des intervenants des secteurs privé et public dans un objectif commun, soit l'amélioration et l'élargissement des formats de données afin de construire l'avenir de la mobilité.

COVID-19

LE PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE

Les impacts de la COVID-19 se faisant toujours ressentir, l'automne aura été, à nouveau, source de nombreux défis tant pour le Québec, la Ville de Montréal que l'industrie du taxi. À l'aube de cette fin d'année 2020, nous faisons un retour sur les retombées du Programme exceptionnel de soutien à l'industrie dans le cadre de la COVID-19, les actions entreprises et les éléments à surveiller relativement à la pandémie.



Lancé au printemps dernier, par la Ville de Montréal et le BTM, le Programme exceptionnel de soutien avait pour objectif d'aider l'industrie dans la mise en place de mesures de prévention en remboursant, entre autres, l'achat de cloisons protectrices et de matériel sanitaire de nettoyage ainsi qu'en mettant à la disposition des chauffeurs un centre de décontamination des véhicules. Également, considérant que le taxi est un service essentiel en matière de mobilité, nous voulions assurer le maintien du service dans les conditions les plus sécuritaires possible pour tous. Les résultats compilés et les commentaires reçus nous portent à croire que les objectifs ont été atteints en cette matière!

CLOISONS PROTECTRICES

Au moment d'écrire ces lignes, il nous est possible d'affirmer que le programme aura permis d'équiper 1 662 véhicules de cloisons protectrices, c'est-à-dire, plus de 30 % de la flotte de taxis dont des véhicules de transport adapté. Au terme du programme, l'objectif initial d'équiper 900 véhicules (25 % de la flotte) a été largement atteint!

© PHOTOS : ÉLIZABETH DELAGE

Gingras Taximètre inc.

5844, rue des ÉCORES #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
Tél. : 514 272-3924 Fax : 514 272-2656 1-877-272-3924
Courriel : info@gingrastaximetre2013.ca

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 8 h à 17 h
samedi 8 h à 14 h



Sécuri-Dôme



lumitronic ng



radio kenwood

Nous réparons et installons :

Toutes les marques de compteur et de radio
Les dômes Sécuri-Dôme et les dômes de publicité
Toutes les marques de GPS
Mandataire de la CTQ (validation)

NOUS FABRIQUONS :

Les dômes d'écoliers et autres modèles

NOUS SOMMES 9 À VOTRE SERVICE !



LE CENTRE DE DÉCONTAMINATION (LAVE-AUTO À VAPEUR SÈCHE)

Le lave-auto a commencé ses activités le 27 avril 2020 dans le stationnement extérieur du BTM. Depuis l'ouverture et en date du 14 août, l'équipe a procédé à plus de 700 décontaminations!

À la mi-août, nous avons un besoin de la part de l'industrie d'avoir une plus grande proximité au lave-auto pour faciliter l'accessibilité. Avec la reprise des activités, de nombreux chauffeurs qui ne sont pas dans le secteur du BTM ne pouvaient pas nécessairement s'y rendre. Le BTM a donc offert la possibilité aux intermédiaires de déterminer un lieu où l'équipe du lave-auto se déplaçait aux dates convenues.

Ainsi, depuis le 3 septembre et jusqu'à la mi-novembre, le lave-auto s'est déplacé dans la métropole, dont deux fois à l'aéroport de Montréal, pour effectuer plus de 300 décontaminations.

Afin de conclure le programme, au moment d'écrire ces lignes, il est prévu de réinstaller le lave-auto au BTM à quelques reprises à la fin novembre.



PORT DU COUVRE-VISAGE ET HABITUDES SANITAIRES LORS DES DÉPLACEMENTS PAR TAXI

Nous continuons à vous encourager à promouvoir les mesures sanitaires recommandées par l'INSPQ auprès de votre clientèle et lors de vos quarts de travail.

Nous vous rappelons que le port du couvre-visage est obligatoire dans tous les véhicules de taxi, même s'ils sont munis d'une cloison protectrice. Un aide-mémoire des recommandations quant aux mesures à mettre en place a été produit par le BTM et est disponible en ligne dans la section COVID-19: www.mtltaxi.com.

De plus, les affiches autocollantes transparentes, rappelant à la clientèle les comportements à promouvoir à bord d'un taxi continuent à être distribuées par le BTM.

Plus que jamais, la prudence et la sécurité sont de mises pour les chauffeurs et leurs passagers.

REMERCIEMENTS À L'INDUSTRIE

Les retombées positives du programme n'auraient pu être possibles sans l'implication et la participation de l'ensemble de l'industrie. C'est sans conteste que nous pouvons témoigner que l'industrie était encline à mettre en œuvre des nouvelles façons de faire pour assurer un service de transport sécuritaire et accessible.

Nous vous remercions pour chacune des actions qui ont été posées en ce sens, en ces temps particuliers.



Modèle Commercial

Dodge Caravan à accès latéral

- Rampe assistée pivotante vers l'intérieur
- Plancher en acier inoxydable
- 56" ouverture portes
- Peut accueillir 2 fauteuils et 3 passagers
- Option: 1 fauteuil et 4 passagers

1.800.668.8705

 savaria[®]

Fabriqué au Québec

Mobilité pour mieux vivre

savaria.com



LES PNEUS D'HIVER SONT OBLIGATOIRES à partir du 1^{er} décembre.

Au cours de la période du 1^{er} décembre au 15 mars, le propriétaire d'un taxi ou d'un véhicule de promenade immatriculé au Québec ne peut mettre en circulation ce véhicule, à moins qu'il ne soit muni de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement du gouvernement.



ATTENTION !

Si la dimension de vos pneus d'hiver n'est pas la même que celle qui est inscrite sur le certificat de validation de votre taximètre, vous devez obtenir un nouveau certificat.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME CLIENTS-MYSTÈRES POUR 2021



Le Programme clients-mystères instauré au cours des dernières années a été renouvelé pour 2021 afin de maintenir une connaissance accrue de l'expérience client dans l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile.

Lancé en 2015, le programme a été mis en place par le BTM afin de mesurer la qualité du service quant à l'expérience client, de favoriser la compréhension des attentes et des besoins de la clientèle et ainsi, contribuer à développer des stratégies susceptibles d'améliorer le positionnement de l'offre montréalaise en matière de mobilité.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme, au cours des dernières années, nous ont permis de recueillir des informations fort pertinentes, de cibler les forces et les opportunités de perfectionnement et, surtout, dans une perspective d'amélioration continue, de cerner les besoins de la clientèle. Ainsi, il nous apparaît bénéfique de renouveler ce programme pour l'année 2021.

LES RÉSULTATS ANNUELS POUR L'ANNÉE 2020

- Au moment d'écrire ces lignes, nous procédons aux évaluations du dernier trimestre de l'année 2020.
- Les résultats feront ensuite l'objet d'une analyse détaillée et vous seront communiqués au printemps.
- À première vue, les résultats obtenus à cette date nous apparaissent fort positifs!

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2021

Afin de favoriser l'obtention de résultats significatifs et représentatifs de l'industrie, il a été établi qu'un échantillon total de 700 évaluations serait nécessaire. Les évaluations seraient réalisées en 2021 et réparties équitablement par trimestre, afin de prendre en considération le facteur de saisonnalité.

Ultimement, la finalité de ce programme est d'obtenir un rapport d'analyse et de communiquer les résultats avec les membres de l'industrie pour les soutenir dans leurs processus de service à la clientèle. Ainsi, comme par les années passées, le BTM transmettra directement à chaque répartiteur ou répondant le résultat de ses évaluations sous forme de rapport. Ce document fournit de la rétroaction pour chacune des étapes du parcours client — de la commande du véhicule jusqu'à la descente.

Il va de soi que les résultats obtenus par chaque répartiteur et répondant demeureront confidentiels. Néanmoins, les points positifs et généraux à l'industrie pourront être communiqués publiquement pour mettre de l'avant les forces de l'industrie.



GÉNÉRAL TAXIMÈTRE

WWW.TAXIMETRE.CA / INFO@TAXIMETRE.CA

1258, Laurier Est, Montréal (Québec) H2J 1H1

514 523-2681 / SANS FRAIS : 1 888 523-2681 / FAX : 514 523-0113

Chauffeur
5037



J. BOUSSIOS

DÉTENTEUR
D'UN PERMIS
DE TAXI



TAXI
PERMIT
HOLDER

MONTREAL

À la mémoire de **JOHN BOUSSIOS**

À l'été 2020, c'est avec grand regret que nous apprenions le décès de John Boussios. Ancien président et chauffeur de taxi chez Champlain, John Boussios était bien connu de l'industrie et son départ a ému la communauté du taxi.

À sa mémoire, nous nous sommes entretenus avec son fils, Georges Boussios, pour faire une petite rétrospective de la carrière de cet ardent défenseur de l'industrie du taxi.

C'est d'abord comme chauffeur d'ambulance que la carrière de John a commencé dans les années 1960. Excellent conducteur, toujours calme et en contrôle, ce sont de tristes hasards de la vie qui ont amené John Boussios à faire la transition pour devenir chauffeur de taxi dans les années 1970. En effet, à la suite du diagnostic de maladie de sa petite fille, l'horaire de John Boussios et de sa famille est chamboulé. Dès lors, ce dernier doit trouver un métier qui lui permettra de gagner sa vie tout en lui offrant une flexibilité d'horaire.

Si ce sont des événements imprévus qui ont amené John dans l'industrie du taxi, rapidement il se découvre un profond intérêt pour le métier, pour l'industrie et pour les gens qui la composent. S'il commence d'abord comme chauffeur autonome, rapidement il tissera des liens avec d'autres chauffeurs qui décident, en 1972, de s'unir pour fonder Taxi Champlain.

Homme patient et dédié, son implication et son énergie pour l'industrie et la compagnie sont indéfectibles. Durant les années 1980 et 1990, il sera d'ailleurs à plusieurs reprises élu président de Taxi Champlain. Au-delà du titre, ce sont avant tout les qualités professionnelles et humaines qui auront marqué ceux qui ont côtoyé John. Son fils nous raconte qu'on disait de lui « qu'après toutes ces années, comme chauffeur de taxi, il devait en avoir vu toutes sortes de choses et aurait probablement assez d'histoires pour écrire un livre... mais, il a toujours eu la discrétion et l'élégance de ne jamais raconter ce qu'il a vu. C'était un homme très respectueux. »

D'ailleurs, à son décès, Georges Boussios a été touché du nombre de témoignages qu'il a reçu de membres l'industrie. « J'ai pleinement réalisé à quel point, pour mon père, que vous soyez un collègue ou un compétiteur, il se souciait toujours de traiter les gens avec respect et empathie. »

Son professionnalisme, John Boussios le manifestait également dans sa façon de se présenter. Il accordait toujours une grande importance à avoir une apparence soignée lorsqu'il travaillait comme chauffeur. C'était une composante importante du service à la clientèle. Il inspirait confiance.

Parce que la vie est souvent remplie d'étranges coïncidences, John a pris sa retraite de l'industrie, en 2009, pour pratiquement les mêmes raisons pour lesquelles il y était entré... pour donner un coup de pouce à son fils atteint d'un cancer. Aujourd'hui rétabli, Georges Boussios, continue à travailler dans le bureau qu'a si longtemps occupé John. Un bureau riche d'inspiration et de souvenirs.

Le Bureau du taxi
offre toutes ses sympathies
à la famille et aux proches
de John Boussios.
Nous partageons votre peine.

PHOTO: JOHN BOUSSIOS EN COMPAGNIE DU GROUPE DE PROPRIÉTAIRES ORIGINAUX DE TAXI CHAMPLAIN



Livre

HISTOIRE DU TAXI À MONTRÉAL

Des taxis jaunes à UberX

« Le monde du taxi est un sujet riche et complexe ; un carrefour où se rencontrent plusieurs spécialisations de l'histoire : urbaine, politique, économique, sans oublier le travail et l'immigration. » L'auteur et sociologue Jean-Philippe Warren s'y est profondément intéressé. Il a publié le résultat de ses recherches dans un livre intitulé *Histoire du taxi à Montréal : des taxis jaunes à UberX*.

Jean-Philippe Warren



HISTOIRE DU TAXI À MONTRÉAL

Des taxis jaunes à UberX

Essai  Boréal

- Publié aux Éditions du Boréal, le livre est en vente depuis l'automne dans diverses librairies du Québec en format papier, EPUB et PDF.

Afin de souligner la sortie du livre, nous avons posé quatre questions à l'auteur pour donner un aperçu du contenu du livre.

Comment sont nées les premières compagnies de taxi à Montréal ?

— L'histoire du taxi commence véritablement à Montréal en 1910. Avant, il y avait bien entendu des moyens de transport en commun, mais le calcul du prix de la course était alors fixé en fonction du temps requis pour franchir les distances. C'est l'invention du taximètre qui permet le développement de l'industrie du taxi. Le mot « taximètre » vient d'ailleurs du préfixe « taxer » (imposer un tarif) et « mètre » (mesurer).

À l'époque, les taximètres sont installés à l'extérieur du véhicule, à peu près là où se trouve aujourd'hui le rétroviseur extérieur avant-gauche. Il faut sans cesse les remonter (on dit « crinquer »), car ils fonctionnent à ressort. Tout le monde n'apprécie pas cette invention. Plusieurs clients préféraient l'ancien système, car ils s'entendaient sur le montant de la course avant de monter à bord des voitures. Désormais, le prix du voyage est établi à la fin du trajet. Mais le taximètre finit par s'imposer, car il réduit les « chicanes » entre chauffeurs et passagers qui avaient auparavant à négocier sans fin le prix des courses, prix qui variaient souvent selon l'humeur des chauffeurs !

Est-ce à l'origine une industrie axée sur des travailleurs indépendants ou qui travaillent pour un intermédiaire?

— Les premiers taxis sont conduits par des indépendants. Mais, très vite, ces indépendants sont remplacés par des compagnies qui gèrent des flottes.

La raison de ce changement tient au fait que les hôtels et les gares de train réservaient en exclusivité leurs postes d'attente à certains taxis en échange du paiement de montants annuels. Les seuls qui pouvaient payer les sommes exigées pour obtenir le monopole des postes d'attente les plus convoités de Montréal étaient les propriétaires de flottes. De plus, mettre en opération un centre d'appels téléphoniques coûtait très cher. Rappelons que la compagnie de taxis Taxis Jaunes (la plus grosse de Montréal en 1925) possédait ses propres lignes téléphoniques.

Quels sont les grands changements qui ont transformé l'industrie du taxi? Sont-ils plus de nature humaine, légale, technologique, etc.?

— J'ai envie de vous répondre: «all of the above»! L'industrie du taxi a été affecté par des changements profonds dans tous les domaines.

Elle est beaucoup plus encadrée par le gouvernement qu'il y a cinquante ans. Une des personnes que j'ai interviewée pour ma recherche décrit la situation du taxi dans les années 1970 comme un «free for all», et elle n'a pas complètement tort. C'était vraiment plus anarchique.

Il y a aussi, bien entendu, les changements technologiques. Le taxi est né d'une révolution technologique: j'ai nommé l'invention du taximètre. Mais il a fallu ensuite s'adapter à d'autres bouleversements. L'introduction de la radio dans les voitures, par exemple, ne fut pas sans entraîner des transformations majeures. On imagine mal aujourd'hui la difficulté que représentait le maniement de la radio dans les années 1950 et 1960.

Enfin, qui peut nier que l'arrivée d'Uber a radicalement bouleversé l'industrie du taxi? Dans le dernier chapitre de mon livre, je tente de montrer comment Uber a provoqué une véritable «révolution», entre autres, en multipliant le nombre des chauffeurs occasionnels et en précarisant davantage le métier de chauffeurs de taxi.

En quoi l'industrie du taxi est-elle unique?

— On peut presque dire que l'industrie du taxi ne ressemble à aucune autre. Alors qu'elle se retrouve au cœur de notre quotidien et offre un service essentiel, elle est très souvent anonyme. Elle passe inaperçue. Les liens entre les passagers et les chauffeurs peuvent être à la fois, comme on le sait, très intimes et très fugitifs. Combien de chauffeurs n'ont-ils pas joué au psychologue le temps d'un trajet! Et pourtant, pour la majorité des clients, les chauffeurs sont vus comme des étrangers qu'ils ne reverront probablement jamais... Il importe de sortir le taxi de cet anonymat afin de montrer le rôle central qu'il occupe dans le cocktail de l'offre de transport en commun à Montréal.

* * *

À propos de l'auteur: Jean-Philippe Warren est titulaire de la Chaire Concordia d'études sur le Québec de l'Université Concordia. Gagnant du prix du Gouverneur général dans la catégorie étude-essai, il a fait paraître de nombreux ouvrages sur l'histoire culturelle et intellectuelle du Québec.

CONCOURS

Gagnez un exemplaire du livre
Histoire du taxi à Montréal

Le BTM fera tirer 5 exemplaires
parmi les abonnés à son infolettre.

Pour vous abonner à l'infolettre:

1. Cliquez sur le lien Recevoir l'information par courriel (page d'accueil de notre site web: mtltaxi.com);
2. Entrez votre nom et votre adresse courriel;
3. Confirmez votre abonnement via le lien qui vous sera automatiquement envoyé par courriel.

L'inscription ne prend qu'une minute!

Le tirage aura lieu le 12 janvier 2020.

Avec les nombreux changements à venir, en vous abonnant, vous vous assurez de recevoir une information essentielle et à jour. Notez que vous pouvez vous désabonner en tout temps.

Livre

TOUT EST POSSIBLE! André Leclerc, fondateur de Kéroul

Vous connaissez déjà André Leclerc sans le connaître: c'est lui qui a été consulté par l'humoriste Jean-Marc Parent pour la gestuelle dans le numéro qui a lancé sa carrière, *L'handicapé*.

René Kirouac



TOUT EST POSSIBLE!

André Leclerc, fondateur de Kéroul

Le pionnier du tourisme accessible au Québec

Tout est possible! raconte son histoire, celle d'un homme déterminé ayant la paralysie cérébrale qui a refusé les limites que la société lui imposait. Grâce à son esprit entrepreneurial, son combat individuel s'est transformé en service collectif grâce à Kéroul, une organisation visant à rendre le tourisme et la culture accessibles.

Tout commence à la suite d'une erreur médicale où André Leclerc naît avec une paralysie cérébrale. Jeune adulte, André ambitionne de travailler «comme tout le monde», de se marier et de fonder une famille, mais on le traite de rêveur et on s'efforce de le convaincre que ce n'est pas pour lui. Pourtant, il réussira!

* * *

Cette biographie présente à la fois André Leclerc et Kéroul avec, en toile de fond, certaines des avancées marquantes de la situation des personnes handicapées au Québec.

- Biographie, préface de Jean-Marc Parent.
- Auteur: René Kirouac.
- Le livre est en vente en format papier, EPUB et audio.
- Commandez-le en ligne à keroul.qc.ca ou par téléphone au 514 252-3104. (Tous les profits seront versés à Kéroul.)

Départ à la retraite de **NOUHAD JAZRA**

L'équipe du BTM désire souligner le départ à la retraite d'une employée bien connue du Centre de services, Nouhad Jazra, qui a quitté ses fonctions le 9 octobre dernier.



**Chère Nouhad,
nous te souhaitons
une très heureuse
retraite bien méritée!**

Nouhad était employée de longue date du BTM, elle qui était en poste depuis le 19 juin 2006! Attentionnée, rigoureuse, sociable, Nouhad aura été, durant ces nombreuses années, fort appréciée par tous. D'ailleurs, bien connue et très aimée par la clientèle du BTM, de nombreux commentaires élogieux lui ont été adressés durant sa carrière, notamment dans le cadre d'un sondage réalisé en 2018.

Il est certain qu'elle nous manquera, mais nous nous réjouissons pour elle de cette belle et nouvelle étape qui commence.

Au nom de tous ses collègues et des membres de l'industrie qui ont eu le plaisir de la côtoyer, nous la remercions pour ces 14 belles années de service!



PHOTO: DE GAUCHE À DROITE, MÉLANIE BOUDRIAS,
NOUHAD JAZRA ET CHÉLÈNE COULANGES.



PAXI

TECHNOLOGIES



"Une nouvelle ère pour le taxi!"

► SOLUTION D'ENREGISTREMENT DES VENTES (SEV) ◀

PAXI lance une nouvelle application SEV mobile gratuite* : **VECO-TAXI Chauffeur**



Conformez-vous à la nouvelle réglementation du gouvernement!



Une application SEV certifiée et validée par Revenu Québec



0\$

de frais mensuel ! *



Réservez votre équipement au



514.277.7799

CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT*

numéro sans frais : 1-800-299-5276 / www.paxi.ca / info@paxi.ca

Faites comme près de

2000

chauffeurs de taxi et embarquez dans la

vague PAXI

Terminal de paiement PAXI



0\$

de frais de location/mois
Taux transactionnel compétitif



Dépôt direct dans votre compte de banque!



Paiement sans contact
Paypass, Flash, Apple/Google Pay

Depuis plus de 5 ans, PAXI offre des solutions à bas prix! Une compagnie québécoise unique en son genre!



4660 Sainte-Catherine Est
Montréal, Québec
H1V 1Y9
www.paxi.ca



ACCEPTÉZ
0.10\$
PAR TRANSACTION DÉBIT
2.75%
+ 0.10\$ PAR TRANSACTION CRÉDIT

En partenariat avec



CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT

Interac est une marque déposée d'Interac Inc. Utilisée sous licence. MasterCard est une marque enregistrée de MasterCard International Incorporated, utilisée sous licence. Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence. American Express est une marque utilisée sous licence. Certaines images sont vectorisées via Freepik.com

C'est parti pour Téo!

Depuis le 15 octobre dernier, Téo Taxi est de retour avec sa flotte 100% électrique!

En plus de son retour à Montréal, Téo offre désormais ses services à Laval, sur les rives nord et sud, en plus de Gatineau. Les voitures vertes et blanches sont désormais repérables sur les routes du Québec et rejoignent les flottes de taxis Diamond et Hochelaga.



Publication de la sécurité routière 2019

Le bilan de la sécurité routière 2019, produit par l'équipe Vision Zéro de la Ville de Montréal, est maintenant disponible sur le portail de la Ville dans la section *Sécurité routière*.

Parmi les améliorations, le rapport souligne que le nombre d'occupants de véhicules décédés en 2019 a été inférieur à la moyenne des 5 dernières années et qu'aucun décès de cycliste n'est survenu, alors qu'au moins 2 cyclistes perdaient la vie chaque année depuis 2005 à Montréal.

Le BTM a signé la déclaration d'engagement d'adhérer aux principes de Vision Zéro en sécurité routière et d'en faire la promotion. Le plan proposé regroupe des actions concrètes afin d'atteindre l'objectif d'éradiquer les décès et les blessures graves sur le réseau métropolitain.

Babillard de l'industrie

Vous désirez faire paraître une offre d'emploi ou une location de véhicule?

Il est possible de diffuser vos offres et opportunités d'affaires sur notre site web.



POUR REMPLIR UNE DEMANDE D'AFFICHAGE ET PUBLIER UNE OFFRE :

- 1. Rendez-vous sur notre site transactionnel:**
 - btmenligne.ville.montreal.qc.ca/
- 2. Allez dans la section:**
 - Documents
- 3. Choisissez l'option qui vous convient:**
 - Affichage d'annonces classées 1 semaine (6 \$)
 - Affichage d'annonces classées 1 mois (12 \$)

L'affichage de votre offre devrait se faire dans les jours suivants dans la section prévue à cet effet: mtltaxi.com/babillard.

HUMANITI: UN TOUT NOUVEAU CONCEPT D'HABITATION VERTICAL À MONTRÉAL

Malgré les conséquences accablantes de la COVID-19 sur le secteur hôtelier montréalais, les projets qui étaient déjà en branle avant cette crise se poursuivent. C'est le cas du complexe Humaniti, la toute première « communauté verticale évoluée » à Montréal, qui verra le jour au printemps 2021.



HÔTEL HUMANITI MONTRÉAL 340, de la Gauchetière Ouest, Montréal

Situé au centre-ville, le complexe séduit par l'éclat et l'audace de son architecture — dont l'ensemble forme la lettre « h » — ainsi que ses espaces intérieurs uniques conçus pour encourager les expériences et les relations humaines.

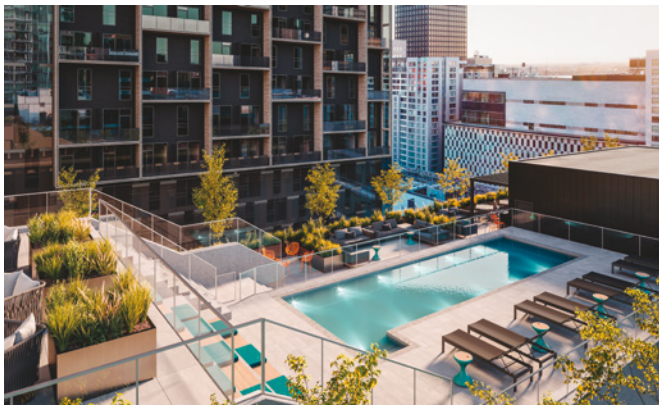
Ce projet rassemble des condominiums, des appartements locatifs, un édifice à bureaux, des commerces et évidemment un hôtel. À la fois simple et sophistiqué, le tout nouveau Humaniti Hôtel Montréal est le premier hôtel *Autograph Collection* ouvert par Marriott au Québec. On souhaite favoriser le bien-être des gens qui y vivent et utiliser leur mixité d'intérêts afin d'encourager les connexions. « En mettant l'humain au cœur de la conception, les promoteurs souhaitent créer un lieu unique où vivre, travailler, s'entraîner, se divertir et socialiser soit fait dans un environnement de bien-être. Ce n'est donc pas un hasard que le complexe vise la certification WELL™ dont les lignes directrices mettent la santé, le confort et le bien-être des occupants au cœur de la démarche. » a souligné Mathieu Larochelle, directeur général de l'établissement.

Chacune des 193 chambres de l'Hôtel Humaniti Montréal offrira un espace spacieux baigné de lumière naturelle, doté de lits douilletts et de planchers de bois. Tout a été pensé pour assurer le confort et le bien-être de ses occupants jusqu'à offrir des produits aux saveurs locales, véganes et naturelles dans le minibar et proposer des produits de salle de bain écologiques et luxueux. On nous promet un lieu apaisant où il fait bon se ressourcer avant une promenade dans la ville ou une importante rencontre d'affaires.

PHOTOS: © AHGM

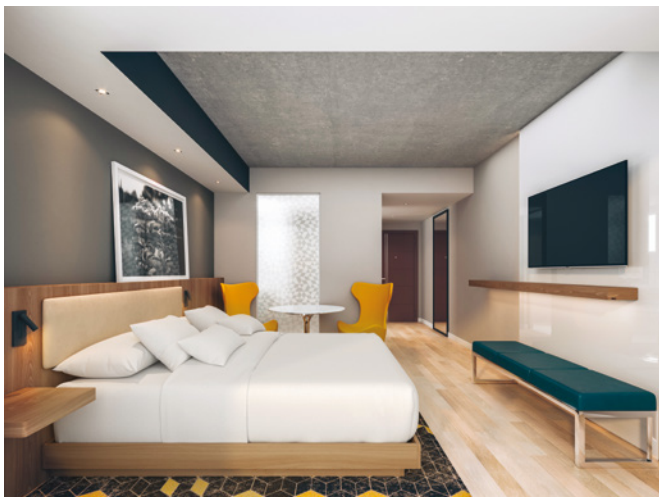


Les organisateurs d'événements seront comblés avec plus de 4 000 pieds carrés d'espace de réunion disponibles offrant une lumière naturelle dans toutes les salles, des plafonds de 16 pieds dans la salle de bal et un espace foyer de 2 500 pieds carrés. De plus, le foyer donne accès directement à la terrasse sur le toit pour la réalisation d'événements magiques. Que la rencontre soit de grande envergure ou vise un petit comité, les salles créatives et la salle de bal favoriseront les connexions entre les participants.



Les visiteurs de passage, ou tous les habitants du village vertical d'ailleurs, pourront déguster la cuisine locale élaborée par le chef Jean-Sébastien Giguère (Toqué!, Brasserie T, Cabane à Sucre au Pied de Cochon, Taverne 1909, Coureur des Bois) et rehaussée par une carte des vins unique au Restaurant h3. On mettra sur une atmosphère détendue où les relations humaines sont mises en valeur.

La soirée pourra ensuite être poursuivie au Lounge h3 où couples, groupes d'amis ou collègues profiteront d'un cadre enchanteur dans lequel la mixologie avant-gardiste côtoiera les soirées DJ hebdomadaires.



L'option d'allier travail et loisirs et de programmer une séance de yoga ou de profiter des équipements de fitness durables, innovants et de haute qualité vous interpelle? Ou vous préférez peut-être l'idée de terminer une longue journée avec un soin beauté, un massage relaxant ou simplement vous prélasser au bord de la magnifique piscine à débordement située sur le toit et offrant une vue sur la ville? Tout cela sera possible grâce au Hyper Gym, au Spa Humaniti ou à la Terrasse h3! D'ailleurs, cette terrasse deviendra un véritable lieu favorisant le travail, les rencontres et la détente, et son offre alimentaire haut de gamme allongera aisément les plus belles soirées d'été.

Une chose est certaine, on vous fait la promesse d'un séjour enrichissant à tous points de vue à l'Hôtel Humaniti Montréal!

Même en temps de pandémie LE TRANSPORT ADAPTÉ, UN SERVICE DE PORTE À PORTE EN TOUTE SAISON

Comme vous le savez, durant l'hiver, la glace et la neige représentent un défi additionnel pour les clients et les chauffeurs du transport adapté. Saviez-vous que près de la moitié des blessures subies par nos clients sont survenues lors du déplacement entre la porte de l'immeuble et le véhicule? La cause principale était l'absence d'accompagnement de la part du chauffeur.

L'importance de votre accompagnement

Beaucoup de ces chutes auraient pu être évitées. C'est pourquoi vous devez en tout temps accompagner le client lorsqu'il embarque dans un véhicule ou qu'il en sort, ainsi que durant le trajet entre la porte de son lieu de départ ou de destination et le véhicule.

Certains clients refuseront votre aide. Dans ces cas, nous vous demandons de demeurer tout de même près du client. Vous pourriez avoir à intervenir en cas de chute ou de malaise de ce dernier.

Votre vigilance peut faire une grande différence pour la sécurité de notre clientèle. Votre responsabilité envers la sécurité des clients va bien au-delà du trajet en taxi.

Avec la pandémie: des gestes de protection

Il est possible d'offrir un service porte à porte sécuritaire en temps de pandémie. À ce sujet, rappelons qu'il est primordial de respecter les recommandations des autorités de santé publique et de la CNESST, qui demandent aux chauffeurs de suivre les consignes suivantes.

- Porter les équipements de protection adéquats, c'est-à-dire:

UN MASQUE CHIRURGICAL. Attention: seul le masque de procédure (ou masque chirurgical) est autorisé. Le port d'un couvre-visage n'est pas autorisé; le chauffeur peut toutefois retirer son masque lorsqu'il est au volant de son véhicule;

DES LUNETTES DE PROTECTION AUTORISÉES.

- Se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique avant et après avoir manipulé leur masque, ainsi qu'après tout contact peau à peau avec un client.

Dans un contexte de pandémie, c'est une façon pour le chauffeur d'assurer sa propre sécurité. Les clients apprécient aussi que de telles précautions soient prises à leur égard. Cela démontre du professionnalisme de votre part.

Un merci à vous tous

En terminant, nous voulons remercier tous les chauffeurs qui participent à la prestation du service de transport adapté. Vous êtes au rendez-vous depuis le début de la pandémie, et ce, malgré vos craintes, pour honorer notre engagement envers nos clients. Vous faites la différence dans le quotidien de nos clients, et avec eux, nous tenons à vous en remercier.

ÎLE DE MONTRÉAL

Principaux chantiers en cours pour les mois de janvier à mars 2021

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LE turcot.gouv.qc.ca ET LE quebec511.info POUR CONNAÎTRE LES ENTRAVES.

Les entraves et échéanciers seront diffusés sur le site Québec 511. D'autres chantiers d'importance pourraient se dérouler cet hiver, notamment dans le secteur du pont de l'Île-aux-Tourtes.



SECTEUR DE L'ÉCHANGEUR DES AUTOROUTES 13 ET 40

Montréal
(arrondissement de Saint-Laurent)

Reconstruction du pont d'étagement de l'autoroute 13 au-dessus de l'autoroute 40 et réparation du pont d'étagement de l'autoroute 13 au-dessus du chemin Saint-François

- Fermeture d'une voie de l'autoroute 13 en direction sud.
- Fermeture d'une voie de l'autoroute 13 en direction nord.
- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fin de semaine des autoroutes 13 ou 40.
- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fin de semaine des voies de desserte de l'autoroute 40.
- Fermetures de nuit, de fin de semaine ou pour une période prolongée de bretelles dans le secteur de l'échangeur.
- Fermetures complètes de nuit du chemin Saint-François.
- Déviation et réduction de la largeur des voies des autoroutes 13 et 40.



AUTOROUTES 15, 20 ET 720 (ÉCHANGEUR TURCOT)

PROJET TURCOT

Montréal
(arrondissement Le Sud-Ouest)

- Fermetures complètes de nuit ou de fin de semaine de bretelles dans l'échangeur.
- Consultez régulièrement le site Web du projet Turcot et le quebec511.info pour connaître les entraves.



AUTOROUTE 20 ET ROUTE 138 (ÉCHANGEUR SAINT-PIERRE)

Montréal
(arrondissement de Lachine)

Réparation et maintien de l'échangeur Saint-Pierre

Bretelle de l'autoroute 20 Est vers la route 138 Ouest

- Fermetures complètes de nuit ou de fin de semaine dans l'échangeur.



AUTOROUTE 520 (CÔTE-DE-LIESSE)

Montréal (arrondissement de Lachine)
et Dorval

Reconstruction du pont d'étagement au-dessus de la 55^e Avenue

- Fermetures complètes de nuit de l'autoroute ou des voies de desserte dans l'une ou l'autre des directions.
- Fermeture prolongée de la 55^e Avenue entre la 54^e Avenue et l'avenue Calais.
- **Chantier en opération jusqu'en 2021.**



AUTOROUTE 720 (VILLE-MARIE)

Montréal
(arrondissement Ville-Marie)

Tunnels Ville-Marie et Viger

- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fin de semaine.



ROUTE 138

Entre Kahnawake et Montréal
(arrondissement de LaSalle)

Réparation du pont Honoré-Mercier

- Fermetures partielles ou complètes de nuit.
- **En continu.**



ROUTE 125 (BOULEVARD PIE-IX ET PONT PIE-IX)

Entre Laval et Montréal
(arrondissement de Montréal-Nord)

Réfection du pont Pie-IX

- Fermeture complète de trois voies sur le pont: une voie est maintenue dans chaque direction, en plus d'une voie supplémentaire dans le sens de la pointe:
 - période de pointe du matin: deux voies accessibles en direction de Montréal et une voie en direction de Laval;
 - période de pointe de l'après-midi: deux voies accessibles en direction de Laval et une voie en direction de Montréal.
- Fermeture complète de trois bretelles du boulevard de la Concorde Est (Laval):
 - en direction ouest vers la route 125 en direction sud;
 - en direction est vers la route 125 en direction nord;
 - en direction est vers la route 125 en direction sud.
- **Jusqu'à l'automne 2021 (les travaux sur le pont se poursuivront jusqu'en 2023).**
- **Il est à noter que la limite de vitesse sera réduite à 50km/h dans la zone des travaux.**
- **Des fermetures de courte durée seront mises en place de façon ponctuelle pendant toute la durée des travaux.**

VOUS DEVEZ CHANGER DE VÉHICULE ?

Concept Kia à Dorval est là pour vous !

Soul EV 2020
Autonomie de
383 Km



À partir de
44 505 \$

rabais jusqu'à 21 000 \$
pour les propriétaires de taxi
+ double des bonis Air Miles



DISPONIBLE DÈS MAINTENANT !



Contact exclusif
ANGELO D'ANIELLO
Directeur des flottes de taxi
adaniello@conceptkia.ca
514 631-7311, poste 302

POURQUOI NOUS ?

- Fournisseur officiel de Taxelco et Téo
- 5 ans d'expérience en service de taxis électriques
- Bornes de recharge exclusives aux taxis électriques
- Localisation : près de l'aéroport de Dorval
- Rabais et bonis Air Miles exclusifs aux taxi

- Personnel dédié à 100 % aux flottes de taxi
- Rabais exclusifs sur les véhicules à essence
- Taux d'intérêt le plus bas du marché
- 1^e, 2^e, 3^e chance au crédit

CONCEPT 

230, avenue Michel Jasmin, Dorval (Québec) H9P 2N5

514 631-7311, poste 302



EXCLUSIF

Spécial **RABAIS 500\$**



MEILLEUR PRIX GARANTI

Meilleur prix garanti exclusivement pour les taxis à l'achat de n'importe quel Corolla Hybride, Camry Hybride, RAV4 Hybride ou Sienna

- ✔ **PRIX RÉDUIT EXCLUSIF**
Rabais exclusif aux Taxis sur toutes les pièces et le service
- ✔ **MANDATAIRE SAAQ**
Faites votre inspection annuelle pour Taxi de la SAAQ sur place
- ✔ **CENTRE DE CARROSSERIE**
Nous avons un centre de carrosserie sur place vous assurant que votre véhicule soit réparé selon les normes sévères de Toyota



**APPELEZ-NOUS
(514) 329-0909**

Bas prix



Deal



Répète



CONTACTEZ-NOUS



6767 boul. Henri-Bourassa est
Montréal-Nord, H1G 2V6

VISITEZ NOTRE SITE



taxi@montrealnord.toyota.ca
www.toyotamontrealnord.com